



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBURG
SÉANCE DU 5 JUIN 2026**

Présents : Mmes : ADLER Camille, BAGARD Stéphanie, BALLARD Emilie, MESSMER Sabine, PUYOL Mélanie, SAUPIN Lila .MM : BRODHAG Sébastien, CUEVAS Gilles, MOEBEL Raymond, RIEGERT Loïc, SALAVERT Fabrice, SCHILLING Jean-Claude

Excusés : TROMBINI Sandrine (procuration à MESSMER Sabine), RIEGERT Philippe (procuration à BAGARD Stéphanie), RIEGERT Roland (procuration à RIEGERT Loïc)

Ordre du jour :

- 01/ Désignation du secrétaire de séance
- 02/ Approbation du compte rendu de la séance du 16 avril 2026
- 03/ Budget 2026 : Décision Modificative n°1
- 04/ Délibération portant sur le recrutement de travailleurs saisonniers pour la période estivale
- 05/ Convention avec IZIVIA / EDF Business services relative à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques
- 06/ Avenant n°1 à la DSP relative à la mise en fourrière des véhicules gênants
- 07/ Avenant relatif au groupement d'achat d'électricité
- 08/ Subvention à l'association de parents d'élèves « Les petits écoliers de Hombourg »
- 09/ Subvention à l'association Quilles Rhin-Hardt relative au Festival Météo 2024
- 10/ Subvention au collège Théodore Monod
- 11/ Désignation du correspondant défense communal
- 12/ Acquisition de terrains
- 13/ Protection fonctionnelle des élus – dispositions réglementaires et échanges sur la posture commune à adopter
- 14/ Délégations du conseil municipal au Maire : Modification des points 15, 25, 30 : Fixation de plafonds de délégation à la demande de la Préfecture
- 15/ Questions orales

Avant d'ouvrir la séance, un point est à ajouter à l'ordre du jour : remboursement de frais à Julien REBOIS, Responsable des services techniques.

01/ Désignation du secrétaire de séance

M. Cédric BERLENGI, Secrétaire Général de la mairie, est désigné à l'unanimité par l'assemblée comme secrétaire de séance.

02/ Approbation du compte-rendu du 16 avril 2026

Le compte-rendu a été envoyé aux membres pour en prendre connaissance avant la séance. A sa demande, l'intervention de Mme SAUPIN Lila lue dans les points divers le 16 avril a été reprise dans son intégralité. M. CUEVAS Gilles n'est pas en accord avec une partie de l'intervention de Mme SAUPIN. En conséquence, il s'abstiendra.



Le PV est adopté avec 14 voix pour, 1 abstention.

03/ Budget 2026 : Décision Modificative n°1

Il est nécessaire de procéder à des ajustements au budget primitif 2026 à la demande du SGC afin de prendre en compte d'éventuelles créances irrécouvrables en fin d'année.

La reprise du déficit d'investissement 2025 est également à modifier : il n'est que de 291 656, 26 € et non de 819 701, 87 € (déficit 2024). En conséquence l'excédent prévisionnel en fin d'année est amélioré.

Les modifications à adopter :

6541 : Créances admises en non-valeurs : 1000 € (au lieu de 0€)

6542 : Créances éteintes : 1000€ (au lieu de 0€)

6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants : 750 € (au lieu de 0€)

Produits de fonctionnement :

7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants : 311 € (au lieu de 0€)

Dépenses d'investissement :

D001 : 291 656, 26 € (au lieu de 819 701, 87 €)

Recettes d'investissement :

023 : virement à la section d'investissement : 2 490 371, 18 € (au lieu de 1 612 596, 29 €)

Le Budget 2026 ainsi modifié présente les équilibres suivants :

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 2 034 756, 32 €

Virement à la section d'investissement : 2 490 371, 18 €

TOTAL : 4 539 324, 50 €

Recettes de fonctionnement : 2 717 414, 00 €

Résultat reporté 2025 : 1 821 90, 50 €

TOTAL : 4 539 324, 50 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2026 : 1 625 247, 68€

Restes à réaliser 2025 : 528 045, 61 €

Solde d'exécution négatif 2025 : 291 656, 26 €

TOTAL : 2 444 949, 55 €



Recettes réelles d'investissement 2026 : 1 001 201, 87 €

Virements de la section de fonctionnement (opérations d'ordre): 2 749 658, 18 €

TOTAL : 3 750 770, 05 €

Soit un excédent prévisionnel en fin d'année de 1 305 820, 50 €

La DM n°1 est adoptée à l'unanimité.

04/ Délibération portant sur le recrutement de travailleurs saisonniers pour la période estivale

La commune embauche comme chaque année des emplois saisonniers pour compléter les effectifs des services techniques dans les tâches d'arrosage et d'entretien des espaces verts.

12 candidatures de jeunes hombourgeoises et hombourgeois ont été reçues, et ils ont tous eu un entretien avec le secrétaire général. Si tous remplissaient les conditions d'embauche, il était nécessaire de faire un choix. Ont été privilégiés les jeunes n'ayant pas déjà bénéficié d'un contrat les années précédentes et ayant plus de difficultés pour trouver un emploi hors Hombourg (permis mais pas de véhicules).

Il est nécessaire pour le conseil d'autoriser Mme la Maire à embaucher des saisonniers.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'embauche de 5 saisonniers et autorise Mme la Maire à signer tous les documents nécessaires.

05/ Convention avec IZIVIA / EDF Business services relative à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

M2A est délégataire de la compétence « installation de bornes électriques de recharges pour véhicules électriques (IRVE).

Dans ce cadre, ils ont passé une convention d'installation-exploitation avec IZIVIA – EDF Business Services pour développer un réseau de bornes sur l'agglomération.

Chacune des 39 communes de M2A doit bénéficier d'au moins une borne de recharge.

Celle de Hombourg est ciblée sur le parking de l'église, rue des Alliés pour plusieurs raisons : proximité du centre village et des lieux d'intérêt, proximité des habitations collectives et d'un réseau existant.

Le prestataire prend à sa charge la totalité des travaux contre l'exploitation de la borne.

Pour pouvoir engager les travaux, il est nécessaire de signer une convention avec EDS business services.

Le conseil valide à l'unanimité la convention avec EDF Business Services.

06/ Avenant n°1 à la DSP relative à la mise en fourrière des véhicules gênants

Une DSP mutualisée à 13 communes existe depuis 2018, pilotée par Ottmarsheim, pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules gênants.

La DSP se termine cette année, mais il est nécessaire d'avoir plus de temps pour relancer une consultation et sécuriser juridiquement la procédure : la proposition faite par Ottmarsheim est de **prolonger la DSP existante de 1 an**. Pour se faire, l'ensemble des communes membres doivent délibérer sur cet avenant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant de prolongation de l'actuelle DSP.



07/ Avenant relatif au groupement d'achat d'électricité

Les 39 communes de m2A ont créé un groupement de commande pour l'électricité, piloté par m2A.

L'avenant propose de modifier la convention afin de permettre à des membres autres que les communes de m2A d'intégrer le groupement : le Parc Expo, le SIVOM...

Objectif : être encore plus nombreux pour tirer les prix vers le bas. Néanmoins, chaque nouvelle candidature au groupement de commande sera soumise à approbation des membres.

Chacune des 39 communes doit accepter la modification

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 permettant l'élargissement du groupement de commande à l'unanimité.

08/ Subvention à l'association de parents d'élèves « Les petits écoliers de Hombourg »

Il s'agit de l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire nouvellement créée. Comme toutes les associations hombourgeoises nouvelles, elles peuvent solliciter une aide au démarrage de 200€.

Le conseil municipal valide la subvention de 200€

09/ Subvention à l'association Quilles Rhin-Hardt relative au Festival Météo 2024

3 associations avaient participé à l'organisation du Festival Météo 2024 : la MJC, le Rugby Club d'Ottmarsheim et les Quilles Rhin-Hardt.

Le Festival n'a pas eu le succès escompté et les associations ont subi des pertes. La commune s'était engagée à soutenir un projet de chaque association pour compenser ces pertes.

Les Quilles Rhin-Hardt ont acquis un four pour leurs temps de convivialité au prix de 399 €. Ils sollicitent une subvention de 274,15 €, montant équivalent à leurs pertes lors du festival.

Le conseil municipal approuve la subvention de 274,15 €.

10/ Subvention au collège Théodore Monod

La section UNSS danse du collège d'Ottmarsheim a l'occasion de participer à une compétition nationale à Albi. Cette participation engendre des frais importants (déplacement, hébergement, repas). Le collège sollicite les communes pour un soutien exceptionnel. 3 hombourgeois participent à ce projet.

Il est proposé un soutien financier de 250 € par élève, soit 750 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la subvention de 750€ au collège Théodore Monod.

11/ Désignation du correspondant défense communale

Il est le lien avec les représentants des Forces Armées du Territoire. Il assure la représentation de la commune aux temps officiels (8 mai, 11 novembre...), et favorise la participation des citoyens aux temps de mémoire.

Mme la Maire propose Loïc RIEGERT, chef de corps des sapeurs-pompiers.

La candidature de M. Loïc RIEGERT est validée à l'unanimité.



12/ Acquisition de terrains

Après discussions avec les propriétaires de parcelles situées en zone NA, ces derniers ne sont plus vendeurs, au regard du prix que la commune peut proposer.

Il n'y a plus lieu de délibérer.

13/ Protection fonctionnelle des élus – dispositions règlementaires et échanges sur la posture commune à adopter

Point d'information rappelant à l'ensemble du conseil municipal l'existence d'une protection fonctionnelle, en cas de situation d'agression verbale ou physique ou de mise en cause d'un des 15 membres du conseil dans l'exercice de sa fonction d'élu.

Il est également rappelé à l'assemblée les modalités de sa sollicitation et mise en place.

14/ Délégations du conseil municipal au Maire : Modification des points 15, 25, 30 : Fixation de plafonds de délégation à la demande de la Préfecture

La Préfecture a alerté sur le caractère trop général de la délégation faite au Maire dans les points cités en objet.

Il est proposé en conséquence de modifier ces points dans la délibération initiale du 20 mars 2026 de la manière suivante :

15° "D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ; et ce, **dans la limite de 300 000 €.**

25° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, à savoir **dans la limite de 500 000 €,** l'attribution de subventions

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par le conseil municipal, **seuil fixé à 100 €.** Ce montant n'excède pas le seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

Les autres points restent inchangés.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces modifications dans les délégations faites au Maire.

15) Remboursement de frais

Par suite de soucis administratifs lors d'achats faits pour la commune, M. REBOIS Julien a payé sur ces deniers personnels des achats pour la Journée Citoyenne, pour un montant de 335,68€

Il est demandé au conseil municipal de valider le remboursement de ces frais au responsable des services techniques de la commune

Le conseil municipal valide à l'unanimité le remboursement des frais à M. REBOIS.



15/ Questions orales et tour de table

M. SCHILLING Jean-Claude propose la mise en place rapide d'un groupe de travail pour toiletter le PLU. En effet, identique depuis 2009, il comporte certains éléments contradictoires ou bloquant par rapport aux évolutions actuelles (carport, isolation thermique par l'extérieur...)

Sont volontaires pour participer au groupe de travail : M. SCHILLING Jean-Claude, RIEGERT Philippe, Fabrice SALAVERT, Raymond MOEBEL, Sébastien BRODHAG.

L'objectif est de présenter une révision du PLU d'ici le début de l'année prochaine, le calendrier de mise en œuvre du PLUi étant encore incertain et lointain.

Mme MESSMER Sabine présente le dispositif « Activ'Jeunes » porté par Sandrine TROMBINI : Mettre en place des actions « par et pour » les ados de 11 à 17 ans de la commune, encadrés par des bénévoles adultes volontaires.

Objectif : se rencontrer une fois par mois au moins, et répondre aux attentes des jeunes en construisant des projets sportifs, culturels.... Avec eux

Petit déjeuner de lancement le samedi 27 juin, avec une participation espérée d'une vingtaine de jeunes.

Loïc RIEGERT rend compte des interventions des pompiers pour le début de l'année :

14 pompiers en activité

6 interventions et 4228 heures de garde cumulées en mai.

16 interventions et 18590 heures de garde depuis le début d'année.

3 jeunes sapeurs-pompiers de Hombourg en formation à Bantzenheim vont passer le brevet JSP en juin

Mme PUYOL Mélanie rend compte au conseil municipal de la séance d'installation du conseil de gestion de l'EHPAD Les Molènes, auquel elle représentait Hombourg.

A noter que l'EHPAD dispose de 81 places pour une liste d'attente de 114 personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Maire

Le secrétaire

Stéphanie BAGARD

Cédric BERLENGI